

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

**Séance du jeudi 15 décembre 2022**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Chantal AGIUS - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Linda BOUCHICHA - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Gérard BRAMOULLE - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphanie LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Valérie SANNA - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel AMAR représenté par Loïc GACHON - Patrick AMICO représenté par Jean-Marc SIGNES - Julie ARIAS représentée par René-Francis CARPENTIER - Sophie ARRIGHI représentée par Claude FERCHAT - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Marion BAREILLE

représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Moussa BENKACI représenté par Kayané BIANCO - Sabine BERNASCONI représentée par Solange BIAGGI - Marylène BONFILLON représentée par David YTIER - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Mathilde CHABOCHE représentée par Olivia FORTIN - Lyece CHOULAK représenté par Perrine PRIGENT - Jean-Marc COPPOLA représenté par Audrey GARINO - Sylvaine DI CARO représentée par Sophie JOISSAINS - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Roland GIBERTI représenté par Laurent SIMON - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Claudie HUBERT représentée par Marc PENA - Pierre HUGUET représenté par Sophie GUERARD - Sébastien JIBRAYEL représenté par Anne VIAL - Éric LE DISSES représenté par Véronique PRADEL - Nathalie LEFEBVRE représentée par Linda BOUCHICHA - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Cédric JOUVE - Férouz MOKHTARI représenté par Gilbert SPINELLI - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Stéphane PAOLI représenté par Stéphanie FERNANDEZ - Patrick PAPPALARDO représenté par Didier REAULT - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Jocelyne POMMIER représentée par Grégory PANAGOUDIS - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Denis ROSSI représenté par Mireille BENEDETTI - Alain ROUSSET représenté par Gerard GAZAY - Isabelle ROVARINO représentée par Pascale MORBELLI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY - Jean-Louis VINCENT représenté par Gérard BRAMOULLE - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Francis TAULAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julien BERTEI - Corinne BIRGIN - Romain BRUMENT - Jean-Pierre CESARO - Jean-Marie LEONARDIS - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Marie-France SOURD GULINO - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Marie MARTINOD représentée à 15h55 par Emmanuelle CHARAFE - Laure-Agnès CARADEC représentée à 16h05 par Yves MORAINÉ - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h05 par Didier KHELFA - Lisette NARDUCCI représentée à 16h10 par Catherine VESTIEU - Solange BIAGGI représentée à 16h20 par Didier PARAKIAN - Gérard AZIBI représenté à 16h20 par Christine JUSTE - Françoise TERME représentée à 16h23 par Régis MARTIN - Bernard DESTROST représenté à 16h25 par Bernard DESFLESSELLES - Régis MARTIN représenté à 16h31 par Jean-François CORNO - Eric CASADO représenté à 16h35 par Claudie MORA - Sarah BOUALEM représentée à 16h40 par Pierre LAGET - Yannick OHANESSIAN représenté à 16h40 par Eric SÉMERDJIAN - Christian PELLICANI représenté à 16h50 par Laure ROVERA - Guy TEISSIER représenté à 16h55 par Catherine PILA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 16h00 - Gilbert SPINELLI à 16h00 - Roger GUICHARD à 16h00 - René RAIMONDI à 16h00 - Michel LAN à 16h07 - André BERTERO à 16h13 - Franck SANTOS à 16h13 - Anne REYBAUD à 16h15 - Lionel DE CALA à 16h18 - Sophie JOISSAINS à 16h20 - Georges ROSSO à 16h20 - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES à 16h25 - Vincent LANGUILLE à 16h30 - Vincent DESVIGNES à 16h30 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h30 - Béatrice BONFILLON CHIAVASSA à 16h30 - René-François CARPENTIER à 16h45 - Magali GIOVANNANGELI à 16h45 - Yves MESNARD à 16h 45 - Patrick PIN à 16h45 - Yves MORAINÉ à 16h50 - Pascale MORBELLI à 16h53 - Jean-Jacques COULOMB à 16h55 - Sophie GUERARD à 16h55.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **IVIS-001-13100/22/CM**

### **■ Participation de la Métropole aux appels à projets du programme européen "Initiative Urbaine Européenne" 2021-2027**

**36358**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019, vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, tels que les programmes thématiques de l'Union européenne (UE). Dans ce cadre, la programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'UE pour la période 2021-2027. En effet, en priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre Métropole. L'UE apparaît, ainsi, comme un outil important de financement des politiques métropolitaines, et également comme un accélérateur d'innovation métropolitaine. En particulier, les programmes européens thématiques tel que l'Initiative Urbaine Européenne (EUI 2021-2027) constituent un outil très précieux au service de l'expérimentation de solutions innovantes.

#### Le programme « Initiative Urbaine Européenne » 2021-2027 :

Le paquet législatif de la politique de cohésion pour 2021-2027 comprend la mise en place du programme EUI 2021-2027, un instrument de l'UE, successeur du programme Actions Innovatrices Urbaines (UIA 2014-2020) mise en oeuvre pendant la période de programmation 2014-2020. Ce programme est un outil essentiel pour soutenir les villes et métropoles, pour renforcer les capacités et les connaissances, pour soutenir l'innovation et développer des solutions innovantes transférables et évolutives aux défis urbains pertinents pour l'UE. L'objectif ultime est d'encourager l'utilisation des principaux programmes de la politique de cohésion dans les zones urbaines avec des innovations ayant fait leurs preuves, en particulier ceux qui bénéficient du soutien du Fonds européen de développement régional (FEDER) pour des objectifs spécifiques, et de renforcer les capacités d'innovation des villes et métropoles en tant que bénéficiaires ou intermédiaires dans la gestion de ces fonds.

L'un des principaux objectifs du programme EUI 2021-2027, est de poursuivre le soutien initié par le programme UIA 2014-2020 en fournissant aux villes et métropoles de toute l'Europe l'espace et les ressources nécessaires pour identifier et expérimenter (via des projets pilotes) de nouvelles réponses innovantes aux défis locaux interconnectés et complexes liés au développement urbain durable. Grâce à l'EUI 2021-2027, les villes et métropoles ont la possibilité de tester comment des solutions nouvelles et qui n'ont pas été testées fonctionnent dans la pratique et comment elles répondent à la complexité de la vie réelle. Les processus et les résultats de l'expérimentation seront suivis par des villes et métropoles partenaires d'autres pays afin de soutenir et de renforcer la transférabilité et la reproductibilité des solutions innovantes testées dans toute l'UE.

Les villes et métropoles devraient saisir l'opportunité offerte par l'EUI 2021-2027 pour tester des approches et des méthodes de travail innovantes en dehors du champ d'application des « projets normaux » (qui pourraient être financés par des sources de financement « traditionnelles », y compris les programmes principaux du FEDER). L'EUI 2021-2027 permet aux villes et métropoles de transformer des idées ambitieuses et créatives en prototypes qui peuvent être testés dans des contextes urbains réels. En d'autres termes, l'EUI 2021-2027 soutient des projets pilotes trop risqués pour être financés par des sources de financement traditionnelles, à condition qu'ils soient très innovants et expérimentaux.

Les projets EUI 2021-2027 sont sélectionnés par le biais d'appels à propositions sur un ou plusieurs thèmes proposés par la Commission européenne (CE). L'EUI 2021-2027 dispose d'un budget FEDER total de 450 millions d'euros. Chaque projet peut recevoir un maximum de 5 millions d'euros de cofinancement FEDER et la mise en oeuvre du projet doit se faire sur une période maximale de 3,5 ans.

L'EUI 2021-2027 est géré par la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la CE (DG REGIO) en gestion indirecte. La CE a désigné la Région Hauts-de-France pour la mise en oeuvre de l'EUI 2021-2027. Le Secrétariat permanent de l'EUI 2021-2027 a été créé pour assister la Région Hauts-de-France et assurer la gestion quotidienne du programme européen.

#### L'initiative « Nouveau Bauhaus Européen » :

Les villes et métropoles candidates peuvent soumettre des propositions de projet axées sur le Nouveau Bauhaus Européen (NEB).

L'initiative (NEB), lancée par la CE en 2020, relie le Pacte vert pour l'Europe à nos espaces et expériences de vie, et exprime l'ambition de l'UE de créer des lieux, des produits et des modes de vie beaux, durables et inclusifs. Elle promeut de nouveaux modes de vie où la durabilité correspond au style, accélérant ainsi la transition écologique dans divers secteurs de notre économie et dans nos sociétés, ainsi que dans d'autres domaines de notre vie quotidienne. L'objectif est de permettre à tous les citoyens d'accéder à des biens circulaires et à moindre intensité de carbone, qui favorisent la régénération de la nature et protègent la biodiversité. L'initiative NEB nous appelle tous à imaginer et à construire ensemble un avenir durable et inclusif qui soit beau pour nos yeux, nos esprits et nos âmes. L'initiative NEB s'intéresse aux projets, lieux, pratiques et expériences qui favorisent :

- L'esthétique : esthétiquement agréable, mais aussi inspirée par l'art et la culture, répondant aux besoins et améliorant la qualité de l'expérience au-delà de la fonctionnalité.
- La durabilité, en harmonie avec la nature, l'environnement et notre planète.
- Le caractère inclusif, encourageant un dialogue entre les cultures, les disciplines, les genres et les âges.

La CE vise à obtenir un portefeuille équilibré de projets répondant aux normes de qualité les plus élevées, tout en reflétant les diversités géographiques, spatiales et démographiques des villes européennes.

#### Les thématiques :

Les villes et métropoles sont invitées à prendre en considération les thématiques décrites ci-après qui présentent le plus grand potentiel pour générer des solutions innovantes, créer un effet de démonstration clair pour inspirer l'utilisation de la politique de cohésion dans les zones urbaines, et/ou qui pourraient mobiliser les fonds concernés pour leur mise en oeuvre, en particulier les investissements du FEDER au titre des objectifs spécifiques énumérés dans les « objectifs de la politique de cohésion ».

- Construction et rénovation dans un esprit de circularité et de neutralité carbone :  
La thématique couvre les projets axés sur la rénovation ou la construction de bâtiments dans un esprit de neutralité carbone ou de performances positives et de pleine circularité. Au-delà des performances en termes d'émissions de carbone liées à l'exploitation du bâtiment, il s'agit de considérer les émissions dans une approche de cycle de vie complet. Cela appelle des réflexions sur la manière de minimiser la consommation d'énergie par la préservation ou la réutilisation des matériaux et des ressources locales, l'utilisation de technologies écologiques, ainsi que la réduction et/ou la transformation des déchets.
- Préserver et transformer le patrimoine culturel :

Cette thématique couvre les projets visant à préserver et à offrir un accès égal au patrimoine culturel, ou à transformer des sites patrimoniaux à forte vocation sociale (par exemple avec/pour les citoyens, et en particulier les groupes marginalisés) et à faible empreinte carbone (c'est-à-dire une approche régénératrice pour la préservation et/ou la transformation des bâtiments du patrimoine culturel et/ou des services culturels associés). La thématique couvre également la mobilisation et la combinaison des connaissances et du savoir-faire vernaculaires avec les nouvelles technologies pour des solutions et des produits contemporains liés au patrimoine local.

- **Adaptation et transformation des bâtiments pour des solutions de logement abordable :**  
La thématique couvre les projets axés sur l'adaptation et la transformation de bâtiments déclassés et/ou vides à des fins de logement grâce à des techniques ou des matériaux innovants, créatifs et/ou artistiques, et à des processus de construction durables. Ces projets permettraient de lutter contre la précarité énergétique, de rendre les logements plus abordables et de créer les conditions permettant aux (futurs) habitants et aux acteurs locaux de prendre des décisions à toutes les étapes du cycle de vie des bâtiments. En revitalisant les quartiers ou les centres-villes défavorisés, les projets d'adaptation élaborés conjointement peuvent lutter contre le dépeuplement et/ou la ségrégation, renforcer le sentiment d'appartenance et d'attention, et contribuer à la résilience climatique (en réduisant les déplacements domicile-travail et les émissions de gaz à effet de serre dues au transport) et à une utilisation plus durable des sols (en évitant l'étalement urbain).

- **Régénération des espaces urbains :**  
La thématique couvre les projets de régénération urbaine qui combinent durabilité, esthétique et inclusion. Les projets peuvent se concentrer sur la régénération de zones urbaines abandonnées ou connaissant des difficultés (par exemple, l'insécurité), la reconversion de friches industrielles, y compris pour la renaturation des villes et le développement d'infrastructures vertes, ou la fourniture/amélioration de l'accès universel à des espaces verts et/ou publics sûrs, ouverts et inclusifs. Dans le but d'améliorer l'habitabilité des villes et métropoles pour ceux qui les vivent, ces projets de régénération devraient s'efforcer d'impliquer les habitants, et en particulier les groupes ou communautés moins représentés, dans des processus de co-développement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération du Conseil métropolitain n°ECO 011-1785/17/CM du 30 mars 2017 approuvant la possibilité pour la Métropole de répondre aux appels à projets du programme Actions Innovatrices Urbaines (UIA) 2014-2020 ;
- Le règlement n°2021/1058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion.

#### **Oùï le rapport ci-dessus**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine identifie les politiques, les opérations et les territoires sur lesquels mobiliser des financements européens tels que le programme EUI 2021-2027.
- Que les thématiques du programme thématique EUI 2021-2027 de la CE représentent un enjeu essentiel pour la Métropole.
- Que la présence de la Métropole dans le programme européen EUI 2021-2027 est un outil d'innovation et de prospective territoriale qui contribue la mise à jour des politiques métropolitaines.
- Que le positionnement dans des réseaux et projets EUI 2021-2027 permet d'expérimenter des innovations urbaines et de capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole.
- Que la participation de la Métropole à un projet EUI 2021-2027 représente une opportunité de financement supplémentaire pour les directions et services opérationnels métropolitains.
- Qu'un projet EUI 2021-2027 représente une opportunité de renforcement des activités en cours de réalisation, tout en les insérant dans une perspective européenne.

### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du programme thématique européen « Initiative Urbaine Européenne » pendant toute la période de programmation 2021-2027.

#### **Article 2 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les déclarations de candidature et d'engagement afin de répondre aux appels à projets du programme européen « Initiative Urbaine Européenne » au cours de la période 2021-2027, et tout document nécessaire aux candidatures.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Fonds européens,  
Relations internationales

Didier PARAKIAN